

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 mai 2019

Nombre de conseillers
municipaux :

exercice : 13
présents : 8
votants : 10

L'an deux mil dix-neuf
le dix-sept mai à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 13 mai 2019

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOULS, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et MM Michel HEQUET (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT) et Stéphane MOTTET.

Absents : MM Laurent MICAELLI et Guillaume COLOMBANI.

Secrétaire de séance : Mme Marion RIOU.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 12 avril 2019, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Objet : Consultation du public sur les demandes de dérogation à la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles présentées par la société Lafarge Holcim Ciments, Usine de Val d'Azergues

La société Lafarge Holcim Ciment a déposé un dossier en vue d'obtenir deux dérogations au titre de la directive IED 2010/75/UE relative aux émissions industrielles dans le cadre de l'exploitation de la cimenterie. Ces demandes sont soumises à consultation du public du mardi 16 avril au jeudi 16 mai 2019 inclus.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le Directeur de la société Lafarge, monsieur Patrick Debavelaere, pour présenter le dossier qui traite premièrement d'une demande de dérogation temporaire pour les émissions de poussières du four en attendant le remplacement de l'électrofiltre actuel par un filtre à manche en mars 2020.

La deuxième dérogation concerne l'émission de SO₂ avec une valeur limite moyenne journalière de 650 mg/Nm³ du fait de la présence de soufre pyritique contenu dans les matières premières de la carrière depuis 2014. Le taux d'émission de SO₂ pourra dépasser par pointe les limites autorisées mais restera légal sur la moyenne journalière aujourd'hui à 320 mg.

Monsieur le Directeur répond à quelques questions puis se retire.

Monsieur le Maire explique qu'il a pris contact avec monsieur Bonnafoux inspecteur à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour demander s'il existait un risque d'accumulation du soufre dans le temps. Il lui a été répondu non car c'est un phénomène relativement limité et que si on avait des craintes, on pouvait demander une dérogation temporaire.

Au niveau du registre ouvert à la population, 35 personnes se sont exprimées par écrit. Pour les poussières, 11 ont écrit un avis favorable et 12 un avis défavorable et ne veulent pas attendre 2020.

Pour le SO2 : aucun avis favorable, 30 avis défavorable et 4 réservés.

Compte tenu des avis figurant sur le registre, ainsi que de l'avis de la DREAL et du nombre de personnes qui travaillent à la société Lafarge, monsieur le Maire propose d'une part un avis favorable pour la dérogation concernant les poussières et la mise en place du filtre à manches en mars 2020 et d'autre part un avis réservé pour le SO2 avec une proposition de dérogation de deux ans.

Il demande à ce que les résultats des contrôles des émissions soient envoyés annuellement et qu'un rapport soit établi par la DREAL et communiqué en mairie.

Après débat, monsieur le Maire propose de passer au vote en sachant que monsieur Samuel Gonnon ne votera pas compte tenu de son intérêt personnel sur la question.

Pour la première demande de dérogation sur les poussières :

8 avis favorables.

Pour la deuxième demande de dérogation sur le SO2 :

6 avis défavorables

2 avis favorables à une dérogation pour deux ans uniquement.

Objet : Tarif des encarts publicitaires sur le bulletin intercommunal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous participerons au bulletin intercommunal et comme chaque année, les artisans, commerçants et entreprises de la région seront sollicités pour faire paraître un encart publicitaire dans les pages consacrées à la commune.

Il propose à l'assemblée de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année 2019 à savoir :

• 1/16ème de page	50 €
• 1/8ème de page	90 €
• 1/4 de page	145 €
• 1/2 page	190 €
• 1 page	350 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

Objet : opposition au transfert de la compétence « assainissement » de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'eau (captage, production, distribution) doit normalement être transféré de plein droit à la communauté de communes ou à la communauté d'agglomération existante à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les communautés de communes, les communautés d'agglomération acquérant dans tous les cas la compétence « eau » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence « assainissement » est actuellement exercée de la manière suivante :

- Le transport et la collecte des eaux usées relèvent de la compétence du Syndicat d'Assainissement de la Pray situé au 67 place de la Mairie à Chatillon d'Azergues.

- La totalité de la compétence assainissement non collectif au SIVU de la Pray.

La gestion du service public de l'assainissement étant actuellement assurée dans des conditions tout à fait satisfaisantes, il n'apparaît pas opportun d'opérer dès le 1^{er} janvier 2020 un transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose en conséquence au conseil municipal de délibérer dans les conditions prévues par la loi Ferrand pour s'opposer audit transfert, lequel n'interviendrait ainsi, sous réserve que les seuils légaux précités soient atteints, qu'à la date du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

Vu l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'aux termes de l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : « *Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.* » ;

décide que la Commune de Belmont d'Azergues s'oppose dans les conditions précitées au transfert à compter du 1^{er} janvier 2020 des compétences relatives à l'assainissement au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées;

La présente délibération sera notifiée à monsieur le Préfet et au SIVU de la Pray.

Questions diverses

- Boîte à lire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président de l'association LABA (Les Amis de Belmont) demandant l'autorisation d'installer une « boîte à lire » sur la commune, l'association se chargeant aussi de la gestion des livres déposés. Le projet consiste à mettre à disposition du public des livres dans un endroit visible, accessible et protégé des intempéries pour un prêt gratuit.

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande et propose deux emplacements au choix : soit sous les escaliers de l'entrée principale de la mairie, soit sous l'escalier de la place Sophie Poncet. Une signalétique devra être mise en place.

- Travaux à l'école et à la salle d'animation pour l'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Monsieur le Maire rappelle que c'est la société Soléus qui a établi le diagnostic de la mise en conformité et le chiffrage des travaux à entreprendre. Monsieur le Maire a rendez-vous demain avec cette société, monsieur Samuel Gonnon et deux artisans afin d'étudier une solution pour modifier le WC de la salle d'animation et le rendre accessible aux PMR.

La société Soléus se charge aussi du dossier administratif de demande d'autorisation de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris dans l'Ad'AP. Les travaux sont inscrits au budget 2019 et une partie de ceux-ci seront réalisés cette année.

- Extension du commerce « O Ptit Plaisir »

Les artisans ont déjà été conviés à participer à deux réunions de chantier avec monsieur le Maire et monsieur Samuel Gonnon afin de préparer le début des travaux en septembre. De nouveaux devis ont été établis afin de tenir compte des modifications à apporter. C'est la société Quali consult qui se chargera des prestations du bureau de contrôle du chantier dans sa globalité. La prochaine réunion est fixée au 28 juin.

- Aménagement d'une fontaine sur la place Sophie Poncet

Une réunion de chantier a eu lieu vendredi 10 mai et les travaux commenceront le jeudi 4 juillet pour s'achever au plus tard le mercredi 31 juillet. C'est l'entreprise Decopierre de Marcy sur Anse qui a été choisie et qui sera accompagnée de trois artisans locaux : Entreprise Christian Khair, SARL Rodriguez et RTE.

- Aire de covoiturage

Un système de covoiturage géré par la SNCF est à l'étude. Monsieur le Maire a assisté à une réunion de préparation le 15 mai dernier. Des points d'arrêt vont être définis et on pense à Lozanne vers la gare, Chatillon, Légnay, Belmont, Civrieux etc...

Sur ces sites, un panneau d'affichage sera posé pour un coût de 4.500 euros pris en charge par la communauté de communes. (CCBPD) qui permettra aux demandeurs d'entrer en contact avec des conducteurs de véhicules.

- Police pluricommunale

Monsieur Damien Guénard est le nouveau policier qui a commencé le 2 mai et qui se partage sur les communes de Charnay (8 heures), Lucenay (8 heures), Marcilly (8 heures), Belmont (8 heures) et Chazay (3 heures). Cette dernière commune bénéficie déjà d'un policier monsieur Lionel Gattino. Ils font actuellement des rondes ensemble jusqu'en septembre selon des horaires qui varient tous les jours. L'objectif est de réduire les dégradations, limiter les excès de vitesse, les stationnements gênants, les animaux errants ... et tranquilliser les habitants.

- Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai et les élus se sont inscrits sur le tableau des permanences mis à leur disposition. Ce dimanche correspond à la fête des mères et certaines plages horaires n'étant pas attribuées, des habitants ont été contactés pour tenir le bureau de vote.

Compte rendus des commissions et syndicats

- Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau présente le bilan de la randonnée des crêtes organisée le dimanche 28 avril. Malgré la pluie, on a comptabilisé 119 participants au total, bénévoles inclus. Au niveau des finances, les recettes se sont élevées à 1256 euros et les dépenses à 1289 euros. Les classes en 9 ont vendu la bière restante et feront un don de 50 euros à la commune.

Un théâtre de rue intitulé « Engrainage » est programmé demain soir samedi 18 mai. En cas de mauvais temps, la troupe présentera son spectacle à l'intérieur de la salle d'animation. On comptabilise à ce jour 78 inscrits.

Monsieur le Maire rappelle qu'un feu d'artifice sera tiré de Belmont vers l'école comme chaque année le 13 juillet et qu'un bal gratuit aura lieu sur la place Sophie Poncet.

- Commission communication

Malgré l'absence de monsieur Michel Héquet, actuellement souffrant, un flash infos est prévu en juin.

Madame Nathalie Couturier qui a assisté à la dernière réunion de préparation du prochain bulletin intercommunal précise que ce sera les 40 ans du bulletin. Pour Belmont, le nombre de tirages passera à 400 exemplaires car il en manquait l'année dernière. La prochaine réunion est prévue le 12 juin.

Monsieur le Maire propose de prévoir une inauguration du local voirie et de la salle Decotton le samedi 6 juillet.

Madame Sandrine Jorland revient sur le devis établi pour filtrer l'eau du lavoir communal. Une prise électrique est indispensable pour le fonctionnement du système. En son absence, une autre solution va être recherchée comme l'installation d'un panneau solaire. Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

Elle précise aussi qu'une présentation complète du devis établi pour un écran d'informations extérieur sera faite par la société Anikop lors du prochain conseil.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 juillet à 19 heures, le conseil d'adjoints au samedi 29 juin à 9 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 10.